

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00191 Numéro SIREN : 494 767 122 Nom ou dénomination : 72 M
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2020 sous le numéro de dépôt 2160

Greffe du tribunal de commerce du Mans



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/2160

Déposant :

Nom/dénomination : 72 M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 494 767 122

N° gestion : 2007 B 00191

Désignation de l'entreprise : 72M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 15 RUE ETTORE BUGATTI		72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 4 7 6 7 1 2 2 0 0 0 1 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31 12 2019	
		N-1 31 12 2018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

EXCO CLERMONT FERRAND



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 72M

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.....0.0.0.....)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 071	54 229	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 422	88 942	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	85 593	144 171
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			
	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			
	TOTAL (III)				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	191	184	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	44 355		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 904	25 419	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 781	46 419	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	37	1 951	
	TOTAL (IV)	EC	81 767	73 874	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	167 360	218 044	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	81 767	73 974	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :		72M		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	494 976	FH		FI	494 976
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	494 976	FK		FL	494 976
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 192
	Autres produits (1) (11)					FQ	17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 171
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(435)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 026
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 575)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	340 380
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 817
	Salaires et traitements*					FY	54 411
	Charges sociales (10)					FZ	16 918
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	37 981
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)		GE	5 391			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 101
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	443
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	443
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(443)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37 659

Eu Euros

EXCO CLERMONT FERRAND



4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 72M

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA	5 109	9 586	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB		5 300	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID	5 109	14 886	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									IIE		61	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									IIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IHH		61	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										III	5 109	14 825	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										IHK	12 346	33 341	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										IHL	511 295	607 218	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										IHM	480 872	518 376	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										IHN	30 422	88 842	
RENYOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								IHO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								IHY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								IIP	62 330	54 207	
		{ - Crédit bail immobilier								IHQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IHI			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	11 192	15 666	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	5 376	7 019	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Erreur provision 31-12-2018												5 025	
Regularisation compte tiers												84	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENYOIS

Copie Group



Signature

72 M
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Ettore Bugatti
72650 LA CHAPELLE ST AUBIN
494 767 122 RCS LE MANS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 MAI 2020**

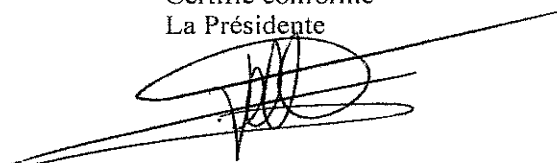
**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 30 422,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	30 422,07 euros
- A titre de dividendes Soit 150 euros par action	15 000,00 euros
- Affectation du solde au compte « autres réserves » pour qui s'élève ainsi à 69 493 euros.	15 422,07 euros

Certifié conforme
La Présidente



72M

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

15 rue Ettore Bugatti
72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN

R.C.S. Le Mans n°494 767 122

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



unique de la société 72 M,

de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous
it des comptes annuels de la société 72 M relatifs à l'exercice clos le
ls qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par
vril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un
crise sanitaire liée au Covid-19.

ns que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes
réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des
ce écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la
exercice.

Opinion

t
effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel
ce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont
és pour fonder notre opinion.

opilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans
bilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes
rapport.

réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance
ables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre
ent nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de
fession de commissaire aux comptes.

appréciations

n des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de
à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les
s importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement
porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et



connaissable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les informations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes sur l'ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de l'opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Il a également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel en matière de vérifications, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En l'absence de constat de faits susceptibles de donner lieu à une réserve ou à une qualification de doute raisonnable, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique. S'agissant des événements survenus depuis la date d'arrêt des comptes relatifs à la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une délibération de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle de la situation financière, conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en œuvre les contrôles internes qu'elle estime nécessaires à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

En l'absence de constat de faits susceptibles de donner lieu à une réserve ou à une qualification de doute raisonnable, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique. S'agissant des événements survenus depuis la date d'arrêt des comptes relatifs à la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une délibération de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.



s du commissaire aux comptes relatives à l'audit des

s

rtient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est e raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne omalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau ans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes nel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. vent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées s lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, nent ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les ptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

isé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de ptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de

un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel e, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout En outre :

value les risques que les comptes annuels comportent des anomalies que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il ts et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection e significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une ificative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la alsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le t du contrôle interne ;

issance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une fficacité du contrôle interne ;

caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère es estimations comptables faites par la direction, ainsi que les s concernant fournies dans les comptes annuels ;

caractère approprié de l'application par la direction de la convention continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou ertitude significative liée à des événements ou à des circonstances


Page 10 sur 22





e mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
tion s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,
rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient
e la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude
l attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations
es comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations
ournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec
refus de certifier ;

présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes
nt les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner
le.

Fait à Romagnat, le 22 mai 2020

Pour la société B.T.B. AUDIT
Commissaires aux comptes



Arnaud TRASSARD
Gérant

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
es						
similaires	16 553	16 553				
relles						
	2 740	2 620	120	668	- 548	- 82. 07
iel et outillage	61 685	58 762	2 923	7 902	- 4 979	- 63. 01
lles	387 864	283 124	104 740	94 761	9 979	10. 53
(2) lence						
participations						
res						
	468 842	361 060	107 782	103 330	4 452	4. 31
nnements s vices	6 582		6 582	5 008	1 575	31. 44
	1 496		1 496	1 061	435	41. 04
commandes	3 616		3 616	911	2 706	297. 06
	895		895	8 976	- 8 081	- 90. 02
ersé	27 898		27 898	6 330	21 568	340. 74
	12 394		12 394	91 287	- 78 892	- 86. 42
	6 694		6 694	1 142	5 552	486. 34
	59 577		59 577	114 714	- 55 136	- 48. 06
er (IV) bligations (V)						
+V+VI)	528 419	361 060	167 359	218 044	- 50 685	- 23. 25

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



C

IF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
1 000) n, d'apport	1 000	1 000		
contractuelles	100	100		
	54 071	54 229	- 158	- 0. 29
Bénéfice ou perte)	30 422	88 842	- 58 419	- 65. 76
nt				
	85 593	144 171	- 58 578	- 40. 63
res participatifs				
vertibles ires ssements de crédit ants ières diverses	191 44 855	184	7 44 855	3. 70
sur commandes en cours				
ptes rattachés s	26 904 9 781	25 419 46 419	1 484 - 36 638	5. 84 - 78. 93
et comptes rattachés				
(1)	37	1 851	- 1 814	- 98. 03
	81 736	73 874	7 862	10. 68
(V)				
III+IV+V)	167 366	218 044	- 50 685	- 23. 25
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	81 736	73 874		



Handwritten signature or mark.

TAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
	494 976		494 976	576 662	- 81 686	- 14. 17
	494 976		494 976	576 662	- 81 686	- 14. 17
ions (et amortissements), transferts de charges			11 192 17	15 666 3	- 4 474 13	- 28. 56 381. 32
n (I)			506 185	592 332	- 86 147	- 14. 54
			2 171 - 435	567 - 172	1 603 - 263	282. 51 - 152. 70
autres approvisionnements			4 026	6 456	- 2 430	- 37. 64
ères et autres approvisionnements)			- 1 575	- 1 483	- 92	- 6. 18
*			340 380	322 816	17 564	5. 44
ilés			8 817 54 411 16 918	13 474 75 083 21 722	- 4 657 - 20 672 - 4 804	- 34. 56 - 27. 53 - 22. 11
épréciations						
ons aux amortissements			37 981	39 408	- 1 428	- 3. 62
ons aux dépréciations						
s aux dépréciations			5 391	7 021	- 1 631	- 23. 22
(II)			468 084	484 892	- 16 809	- 3. 47
			38 101	107 439	- 69 338	- 64. 54
ération faites en commun						
ée (III)						
éré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



Handwritten signature or mark.

N

TAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
as (3)				
ères et créances de l'actif immobilisé (3)				
es (3)				
visions, transferts de charges				
urs mobilières de placement				
préciations et provisions	443	82	361	441.65
leurs mobilières de placement	443	82	361	441.65
	- 443	- 82	- 361	- 441.65
s (I-II+III-IV+V-VI)	37 659	107 358	- 69 699	- 64.92
ons de gestion	5 109	9 586	- 4 477	- 46.70
ons en capital		5 300	- 5 300	- 100.00
isions, transferts de charges	5 109	14 886	- 9 777	- 65.68
ations de gestion		61	- 61	- 100.00
ations en capital				
préciations et provisions		61	- 61	- 100.00
	5 109	14 825	- 9 716	- 65.54
ultats de l'entreprise (IX)	12 346	33 341	- 20 995	- 62.97
	511 295	607 218	- 95 923	- 15.80
IX+X)	480 872	518 376	- 37 504	- 7.23
roduits - total des charges)	330 422	88 842	- 58 419	- 65.76
	62 330	54 207		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Handwritten signature or mark.

12/2019

n avant répartition de l'exercice, dont le total est de 167 359.61
pte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre
494 976.23 Euros et dégageant un bénéfice de 30 422.07 Euros.

durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes

FICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

crise sanitaire liée au COVID-19, la société a subi une perte d'activité
re de son établissement à compter du 15/03/2020. A ce jour, nous ne
mesure d'évaluer l'impact de cette fermeture sur son activité.

ODES COMPTABLES -

ons générales

l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles
s le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et
Comptable Général.

générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de
ormément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,
s méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des
rmément aux règles générales d'établissement et de présentation des

base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est
oûts historiques.

comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du
rce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC
règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable
e à la clôture de l'exercice.

hodes

l'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par
ce précédent.



C

12/2019

INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ons

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
corporelles TOTAL	16 553		
et outillage industriel	2 740		
nts aménagements divers	61 685		
	333 932		41 067
	3 039		
, Mobilier	8 460		1 366
TOTAL	409 856		42 432
TOTAL GENERAL	426 410		42 432

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
es TOTAL			16 553	16 553
et outillage industriel			2 740	2 740
nts aménagements divers			61 685	61 685
			374 999	374 999
			3 039	3 039
, Mobilier			9 826	9 826
TOTAL			452 289	452 289
TOTAL GENERAL			468 842	468 842

ents

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
s de l'exercice TOTAL	16 553			16 553
et outillage industriel	2 072	548		2 620
nts aménagements divers	53 783	4 979		58 762
	240 092	31 520		271 612
	3 039			3 039
, Mobilier	7 540	933		8 473
TOTAL	306 526	37 981		344 507
TOTAL GENERAL	323 079	37 981		361 060



Armentières

N

12/2019

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
	548				
e indus.	4 979				
vers	31 520				
obilier	933				
AL	37 981				
AL	37 981				

les créances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	895	895	
	20 994	20 994	
publiques	1 727	1 727	
	1 352	1 352	
	3 825	3 825	
	6 694	6 694	
TOTAL	35 488	35 488	

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
n maximum à l'origine	191	191		
s	26 904	26 904		
	4 047	4 047		
nes sociaux	1 870	1 870		
	2 162	2 162		
	1 703	1 703		
	44 855	44 855		
	37	37		
TOTAL	81 767	81 767		

tal social

titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10. 0000	100			100

bilisations corporelles

des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur
dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état
es biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



Handwritten signature or mark.

12/2019

tissements

les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

	Mode	Durée
	Linéaire	2 à 3 ans
	Linéaire	5 ans
	Linéaire	3 à 5 ans
	Linéaire	3 à 10 ans
	Linéaire	3 ans
	Linéaire	3 à 5 ans

res et marchandises

marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode
l'achat connu.

mage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ces et dettes

dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est
e la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

duits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
ptes rattachés	8 9 5
	5 1 7 7
	6 0 7 3

arges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
ès des établissements de crédit	1 9 1
omptes rattachés	8 8 5 7
es	4 0 2 6
	1 3 0 7 3



Handwritten signature or mark.

12/2019

constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
	6 694
	6 694
Produits constatés d'avance	Montant
	37
	37

INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

	Personnel salarié
	2
	2

commissaires aux comptes

des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de
pice est de 2 169 euros, décomposés de la manière suivante :
urés au titre du contrôle légal des comptes : 2 169 euros

FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

C

12/2019

13-14; PCG Art.531-2/9)

	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
			2 3 2 8 4 8		2 3 2 8 4 8
eurs			1 2 8 3 1 9 5 7 1 5 7		1 2 8 3 1 9 5 7 1 5 7
			1 8 5 4 7 6		1 8 5 4 7 6
eurs			1 4 1 5 5 8 6 2 4 8 5		1 4 1 5 5 8 6 2 4 8 5
			2 0 4 0 4 3		2 0 4 0 4 3
			3 4 3 6 5 1 5 3 7 7		3 4 3 6 5 1 5 3 7 7
			4 9 7 4 2		4 9 7 4 2
			1 9 8 6 3 4 2		1 9 8 6 3 4 2
			2 3 2 8		2 3 2 8
cice			6 2 3 3 0		6 2 3 3 0

ère de pensions et retraites

né aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 mitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 l'âge et de l'ancienneté du personnel, le montant des indemnités de
 n'est pas significatif.
 a pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

mères consolidant les comptes

est détenue à 100 % par :
 HOLDING - N° SIRET : 499 203 099 00076 - ZAC Des Ribes - 24
 s Montgolfier - 63170 Aubière.

est consolidée dans le sous-groupe de DSD HOLDING.

solidés de la SAS DSD HOLDING sont consolidés dans les comptes

- N° SIRET : 383 783 263 00015 - Rue Becquerel - 63110 Beaumont.



C

12/2019

COMPLEMENTAIRES -**exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
n 31/12/2018	5 025	
tiers prescrit	84	
	5 109	

S

Nature	Montant
hicules + assurances	9 258
cule	1 934
	11 192



Pour copie certifiée conforme délivrée le 12/06/2020

Page 22 sur 22

EXZOUTERMONT FERRAND

